



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES RELATIFS  
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

PARTIE EST-SUD

1/5 000°

VERSION 1

VERSION PROVISOIRE

AOÛT 2017

PRESCRIPTION DU PPR : 27/07/2015  
ENQUÊTE DU AU  
APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER



LEGENDE :

Périmètre d'étude

Zones réglementées

- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
- ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

- G : glissement
- E : effondrement
- Eb : éboulement chute de blocs
- Ra : ravinement

